



Les finances des pouvoirs locaux bruxellois

Aperçu statistique de 2026

Belfius

Sommaire

INTRODUCTION – MESSAGES CLÉS	3
ENSEMBLE DES POUVOIRS LOCAUX BRUXELLOIS (à partir des chiffres de la comptabilité nationale 2024)	6
Recettes	6
Dépenses	7
Épargne brute et besoin de financement	8
Endettement	9
LES COMMUNES BRUXELLOISES (BUDGETS 2026)	10
Dépenses ordinaires	10
Recettes ordinaires	18
Soldes	25
Investissements	27
LES CPAS BRUXELLOIS (2019-2024)	29
Structure des dépenses d'exploitation	29
Structure des recettes d'exploitation	33
Investissements	34

Introduction – Messages clés

De nombreuses incertitudes en raison d'un contexte macro-économique perturbé et de la mise en œuvre de nombreuses réformes

Les budgets 2026 des communes bruxelloises révèlent une situation financière contrastée: si les dépenses ordinaires progressent à un rythme proche de l'inflation¹, les défis structurels sont importants. Les communes doivent en affronter plusieurs: des charges structurelles croissantes (notamment les pensions), les incertitudes liées aux réformes fédérales (chômage, quotité exemptée d'impôt) et un contexte économique difficile.

L'inflation persistante, alimentée par la hausse des coûts énergétiques, réduit également leurs marges de manœuvre budgétaires. Du côté des recettes, les communes mobilisent une part croissante de leurs capacités fiscales tandis que les moyens régionaux stagnent dans un cadre budgétaire régional contraint, accentuant la dépendance des communes bruxelloises à leur propre fiscalité.

Dans cet environnement tendu, les investissements – cruciaux notamment pour la double transition digitale et énergétique – peinent à retrouver leurs niveaux historiques (+3,4% après une chute de 32% en 2025). Une équation complexe pour les gestionnaires locaux, entre contraintes immédiates d'équilibre budgétaire et enjeux d'investissement de long terme.

(1) Inflation prévue dans la circulaire budgétaire.

(2) Les recettes de prélèvement correspondent principalement à des reprises de provisions. Celles-ci avaient été constituées afin de couvrir des non-valeurs de recettes fiscales.

Tendances d'évolution - budgets 2026

Selon les budgets initiaux 2026, les **dépenses ordinaires** des communes bruxelloises s'établissent à 3,3 milliards EUR, soit 2.715 EUR par habitant, et enregistrent une progression de 2,5% par rapport aux budgets initiaux 2025. Le regain de l'inflation et des coûts énergétiques à la suite de la crise au Moyen-Orient devrait toutefois entraîner un ajustement à la hausse au cours de ces prochains mois (modifications budgétaires). Par ailleurs, toutes les catégories de dépenses ordinaires resteront sous pression au cours de ces prochaines années en raison de facteurs exogènes (charges de pensions, d'aide sociale et de sécurité, hausse des taux d'intérêt...).

- Une progression des **dépenses de personnel** modérée (1,9 %) malgré le poids croissant des charges de pensions.
- Les coûts de **fonctionnement** budgétisés sont quasi stables (0,1 %) mais devront très probablement être revus à la hausse dans les prochains mois dû à l'augmentation de l'inflation et la hausse des coûts énergétiques.
- Les dépenses de **transfert** absorbent près de 40 % des dépenses ordinaires des communes et progressent globalement de manière modérée (1 %).
- Les **charges d'intérêts** augmentent de 11 % par rapport à 2025 et de 175% par rapport à 2022.

Selon les budgets 2026 des communes bruxelloises, les recettes ordinaires s'établissent à 3,3 milliards EUR en progression de 2,4% par rapport à 2025 (en-dessous de la moyenne des cinq dernières années de 6,3%). Si l'on fait abstraction de recettes dites de prélèvement², les recettes ordinaires progressent en réalité de 4,7%. Ce sont les recettes pour lesquelles les communes disposent d'une capacité de décision (soit via le taux d'imposition, soit via la tarification) qui progressent davantage. Les recettes fiscales et de prestations progressent respectivement de 7,5% et 6,0%. A contrario, les recettes de Fonds et de subsides émanant des autorités supérieures ne progressent que de 1,2% (soit en deçà de l'inflation prévue dans la circulaire budgétaire).



- Une évolution contrastée des différentes catégories de **recettes fiscales**. La taxe additionnelle au précompte immobilier augmenterait de 10,4% contre 2,4% seulement pour le produit de la taxe additionnelle à l'IPP. Quant aux taxes locales, elles progresseraient de 4,5%.
- Les recettes de **Fonds et les subsides** sous la pression des mesures budgétaires régionales. Celles-ci connaissent une progression très faible (1,2%), inférieure à l'inflation prévue dans la circulaire budgétaire, principalement en raison du cadre budgétaire contraint de la Région bruxelloise.

Un équilibre budgétaire précaire et présentant des disparités selon les communes

Selon les budgets initiaux 2026, les communes bruxelloises¹ dégagent ensemble un léger boni de 4,9 millions EUR **à l'exercice propre** (soit 0,1% des recettes ordinaires). Sur la base des budgets soumis, le nombre de communes déficitaires tend à se réduire. Elles ne seraient plus que deux en 2026, contre quatre en 2025 et dix en 2024. Ce solde de l'exercice propre intègre également le **solde des prélèvements fonctionnels** (constitution et reprise de provisions pour risques et charges). Avant intégration de ces derniers, le solde à l'exercice propre ne s'établit qu'à 1,4 million EUR.

Léger rebond des projets d'investissements (+3,4%) après la baisse importante de l'année précédente (- 32%)

Les **dépenses extraordinaires** des communes bruxelloises s'établissent à 520 millions EUR dans les budgets 2026 (augmentation de 3,4% par rapport aux budgets initiaux 2025²). Les dépenses d'investissement stricto sensu représentent 94% des dépenses extraordinaires totales et augmenteraient de 10,3% (après une diminution de 32% en 2025).

Conclusion

En 2026, les budgets des communes de la Région bruxelloise s'inscrivent dans un environnement économique incertain, également marqué par des réformes fédérales structurelles dont les effets restent difficiles à anticiper. Si les prévisions budgétaires initiales montrent une certaine maîtrise des dépenses d'exploitation, cette relative stabilité cache des enjeux de taille. La flambée des coûts énergétiques et la hausse de l'inflation, ainsi que des pressions croissantes sur des postes budgétaires clés, viennent en effet compliquer la donne. Rappelons également que la circulaire budgétaire mentionnant les valeurs des indices à prendre en compte dans les budgets a été établie avant l'augmentation de l'inflation³.

Dans ce contexte, les responsables locaux devront concilier rigueur financière et réponse aux attentes des Bruxellois, tout en disposant de marges de manœuvre limitées. Plusieurs pistes, souvent évoquées dans le débat public, pourraient être explorées pour renforcer la santé financière des communes et favoriser un développement durable: optimisation de l'organisation institutionnelle locale, apport de financements externes pour les charges de pensions, ou encore investissements dans la transition numérique et énergétique. Entre impératifs immédiats et enjeux de long terme, la capacité des communes à préserver leur autonomie et leur mission de service public dépendra à la fois de leur résilience et des orientations politiques qui seront prises – aux niveaux local, régional et fédéral.

(1) Pour rappel, chiffres des communes bruxelloises hors Saint-Josse-ten-Noode.

(2) Supérieurs à la moyenne des cinq dernières années (-2,7%, en raison de la forte diminution post-élection entre 2024 et 2025).

(3) Actuellement, l'inflation prévue pour 2026 par le Bureau fédéral du Plan et la Banque Nationale Belge est de 3,4%.



Sources statistiques et considérations méthodologiques

Les données budgétaires des communes et des CPAS ont été collectées électroniquement à l'aide de «fichiers» générés selon le protocole défini par la Région de Bruxelles-Capitale.

Les chiffres de cette analyse proviennent des budgets initiaux 2026 des communes et CPAS bruxellois (à l'exception de Saint-Josse-ten-Noode dont le budget n'était toujours pas disponible au moment de la rédaction). NB : dans la suite du document, nous mentionnons uniquement « communes bruxelloises » pour éviter d'alourdir le texte .

Concernant les communes, nous avons déduit (en recettes et en dépenses) les traitements du personnel enseignant subsidiés par les Communautés.

Les statistiques relatives au nombre de travailleurs dans les administrations locales proviennent de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) et celles relatives aux bénéficiaires du revenu d'intégration proviennent du «Baromètre de l'intégration sociale» du SPP Intégration sociale.

L'analyse des statistiques budgétaires est également opérée à partir de la «typologie socioéconomique¹⁾» des communes bruxelloises qui compte les catégories (clusters) suivantes:

	Clusters	Communes
B1	Communes résidentielles du Sud-Est	Woluwe-Saint-Lambert, Auderghem, Woluwe-Saint-Pierre, Uccle, Watermael-Boitsfort
B2	Communes résidentielles du Nord-Ouest	Ganshoren, Evere, Koekelberg, Jette, Berchem-Sainte-Agathe
B3	Communes «première couronne»	Etterbeek, Ixelles, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode
B4	Communes anciennement à vocation industrielle du «canal»	Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Forest, Schaerbeek
B5	Centre d'emploi	Bruxelles-Ville

(1) www.belfius.be/publicsocial/FR/notre-expertise.

Ensemble des pouvoirs locaux bruxellois

(à partir des chiffres de la comptabilité nationale 2024)

Les statistiques de la comptabilité nationale, établies par l'ICN⁽¹⁾ selon la méthodologie SEC 2010⁽²⁾, nous offrent une représentation chiffrée complète du secteur local bruxellois. En effet, le périmètre du secteur local (S1313) intègre les communes et les CPAS mais également les zones de police, de nombreuses régies et ASBL communales ainsi qu'un certain nombre d'intercommunales (œuvrant principalement dans les secteurs de l'environnement et de la formation)⁽³⁾.

Recettes

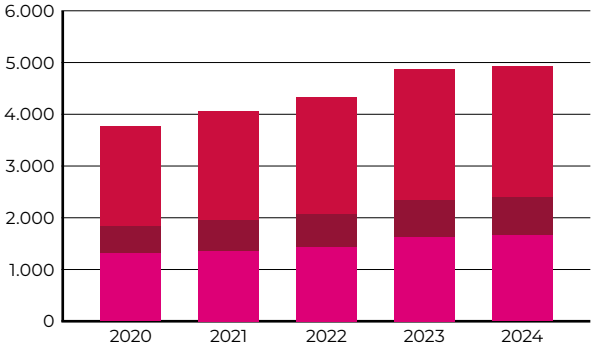
En 2024, les recettes des administrations locales bruxelloises s'établissaient à 4.925 millions EUR, en progression de 1,0% par rapport à l'exercice précédent. Ce taux de croissance très limité contraste avec la progression soutenue observée en 2023 (+12,3%). Celle-ci avait été fortement impactée par les mécanismes d'indexation qui avaient eu un impact favorable sur la progression des bases imposables des principales recettes fiscales des pouvoirs locaux (taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier).

Recettes, dépenses et solde de financement des pouvoirs locaux bruxellois – 2024

	2024	Taux de croissance (p./r. à 2023)
Recettes fiscales et parafiscales	1.657	2%
Recettes non fiscales et non parafiscales	747	6%
Transferts courants et en capital en provenance des autres administrations publiques	2.521	-1%
RECETTES	4.925	1%
Rémunérations des salariés	1.886	5%
Consommation intermédiaire	412	16%
Prestations sociales	879	5%
Subventions & transferts courants	1.429	4%
Charges d'intérêts	90	20%
Dépenses en capital	497	5%
DÉPENSES	5.193	6%
Épargne brute	99	-56%
CAPACITÉ (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT	-269	833%

Source: ICN - BNB.

Évolution des recettes des administrations locales bruxelloises – 2020-2024



● Transferts courants et en capital en provenance des autres administrations publiques
 ● Recettes non fiscales et non parafiscales
 ● Recettes fiscales et parafiscales

Source: ICN - BNB

(1) L'Institut des Comptes nationaux (ICN) – chiffres disponibles sur le site de la BNB.

(2) Système européen des comptes nationaux servant de cadre de référence pour les statistiques du pacte de stabilité budgétaire européen.

(3) La liste des unités publiques concernée est publiée sur le site internet de l'ICN.

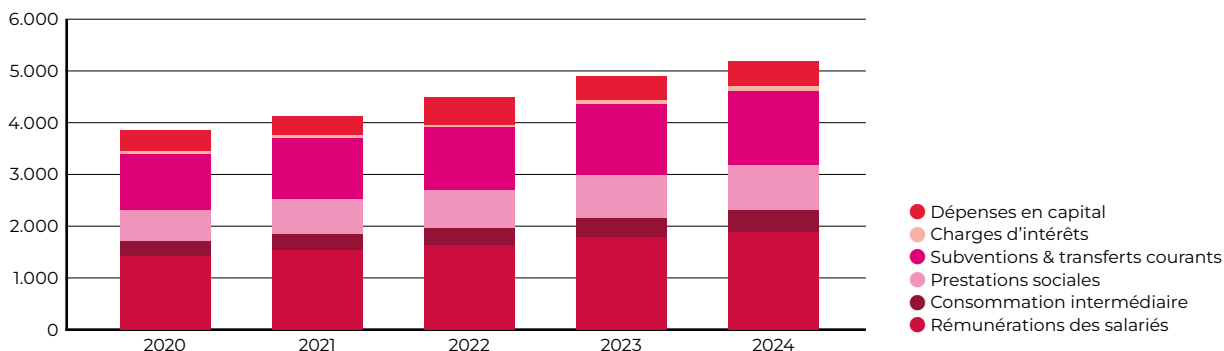
Les recettes des pouvoirs locaux bruxellois proviennent principalement de subsides de fonctionnement et en capital (51,2%), de la fiscalité locale (33,6%) et de recettes propres telles que les revenus de la propriété ou la vente de produits et de services (15,2%). La principale augmentation des recettes des pouvoirs locaux provient des recettes fiscales et parafiscales (2,1%). Les recettes de fiscalité locale augmentent modérément (2,1%) et les subsides de fonctionnement diminuent légèrement (-0,9%). Il s'agit ici d'une structure de financement moyenne des pouvoirs locaux qui diffère sensiblement selon les communes et CPAS. Rappelons que seules les communes disposent d'un pouvoir fiscal.

Dépenses

En 2024, les dépenses des administrations locales bruxelloises s'établissaient à 5.193 millions EUR, en progression de 5,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette progression est en net recul par rapport à celle observée l'année précédente (+9,4%) et qui était principalement imputable à l'impact de la forte inflation observée en 2022.

Les rémunérations du personnel absorbent 36,3% des dépenses totales. Les subventions courantes et les prestations sociales (principalement via les CPAS) représentent respectivement 27,5% et 16,3% des dépenses totales. Les charges d'intérêts augmentent légèrement pour représenter 1,7% des dépenses totales en 2024 (contre 1,2% en 2020).

Évolution des dépenses des administrations locales bruxelloises – 2020-2024



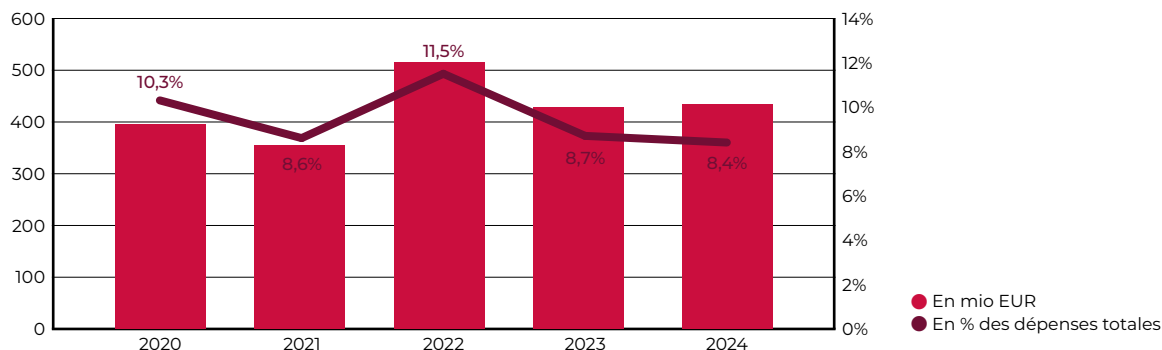
En 2024, les **dépenses d'investissement** (soit la formation brute de capital fixe) des pouvoirs locaux bruxellois se sont élevées à 434 millions EUR, ce qui représente 8,4% des dépenses totales. On observe une certaine stabilisation par rapport à 2023 après le pic de 2022 où les dépenses d'investissement avait grimpé à 515 millions EUR. Ces dépenses d'investissement plus importantes pouvaient notamment provenir d'un effet de rattrapage par suite du recul forcé des investissements durant la crise sanitaire (2020 et 2021).

Épargne brute et besoin de financement

En 2024, les pouvoirs locaux bruxellois présentent un besoin de financement de près de 269 millions EUR, alors que ce **solde SEC** s'était amélioré en 2023 (besoin de financement de 29 millions contre 160 en 2022). Ce solde se détériore donc de nouveau et représente aujourd'hui 5,5% du volume des recettes.

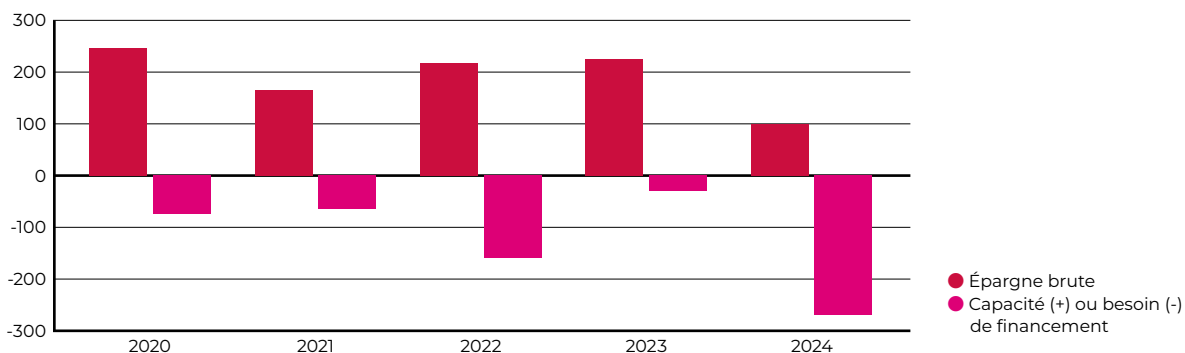
Quant à l'**épargne brute**, c'est-à-dire le solde obtenu hors opérations en capital, elle diminue en 2024 pour s'établir à 99 millions EUR (contre 225 en 2023).

Évolution des dépenses en capital des administrations locales bruxelloises – 2020-2024



Source: ICN - BNB.

Évolution de l'épargne brute et du besoin de financement des administrations locales bruxelloises – 2020-2024

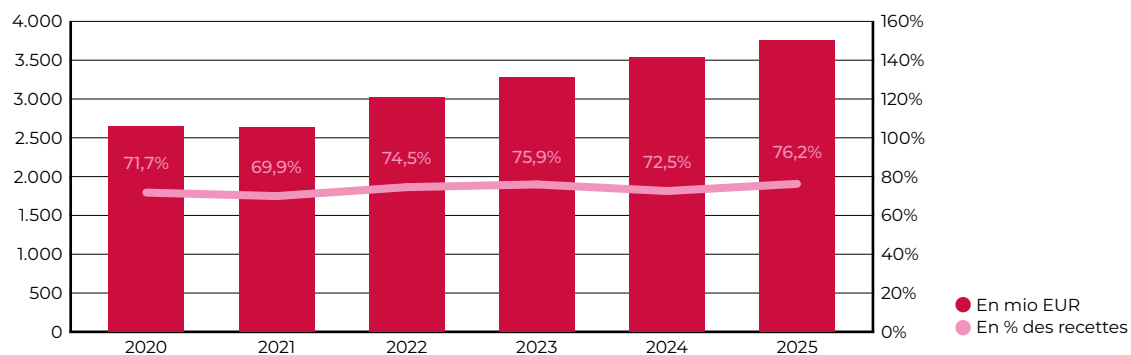


Endettement

En 2025, l'encours de la **dette des pouvoirs locaux bruxellois** s'élève à près de 3,8 milliards EUR. En termes relatifs, cet endettement représente 76,2% des recettes totales. En raison de la forte progression des recettes, favorablement influencées par les divers mécanismes d'indexation (fonds, recettes fiscales, tarifs...), ce ratio d'endettement est resté relativement stable au cours de ces dernières années. On précisera également qu'il s'agit d'un ratio moyen pour l'ensemble du secteur des administrations locales, qui présente toutefois de fortes disparités selon les entités locales.

En valeur absolue, la dette des pouvoirs locaux bruxellois a toutefois progressé de 1.111 millions EUR, soit 42%, entre 2020 et 2025.

Évolution de l'endettement brut consolidé des administrations locales bruxelloises – 2020-2025



Les communes bruxelloises (budgets 2026)

Dépenses ordinaires

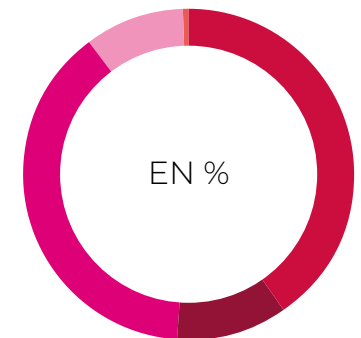
Selon les budgets initiaux 2026, les dépenses ordinaires des communes bruxelloises s'établissent à 3,3 milliards EUR, soit 2.715 EUR par habitant, et enregistrent une progression de 2,5% par rapport à 2025. Ce rythme de progression est en deçà de la moyenne historique des cinq dernières années (augmentation moyenne de 5,9%, avec un pic entre 2022 et 2023 de 10,8%). Cette croissance des dépenses permet donc de couvrir l'inflation, mais pas d'engager de nouvelles dépenses.

Les dépenses de personnel absorbent 40% des dépenses totales tout comme les transferts (39%). Les charges de la dette (intérêts et remboursement du capital) ainsi que les dépenses de fonctionnement absorbent respectivement 10% et 11 % des dépenses ordinaires totales.

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique – Budgets 2026

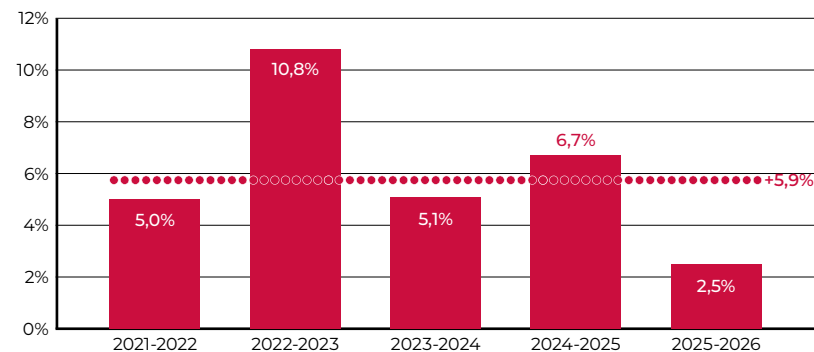
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2025)
Personnel	1.349	1.098	1,9%
Fonctionnement	362	295	0,1%
Transferts	1.289	1.049	1,0%
Dette	319	259	11,0%
Prélèvements	17	14	-1,4%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	3.335	2.715	2,5%

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique – Budgets 2026



- Personnel: 40%
- Fonctionnement: 11%
- Transferts: 39%
- Dette: 10%
- Prélèvements: 0,5%

Taux de croissance annuel des dépenses ordinaires – 2021-2026





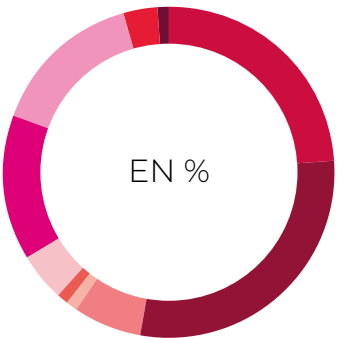
Dépenses de personnel

Selon les budgets 2026, les **dépenses de personnel** progresseraient de 1,9% seulement par rapport aux budgets initiaux 2025. Cette progression modérée tranche également avec le taux de croissance annuel moyen observé durant les cinq dernières années (+5,3% avec un pic de 10,8% en 2023 par suite du choc inflationniste et des nombreux dépassements de l'indice pivot intervenus, engendrant une indexation supplémentaire de 2% des salaires et cotisations).

Bien qu'en ralentissement en 2026, la progression continue des **charges de pensions** du personnel statutaire (y compris la cotisation de responsabilisation) continue à peser sur l'évolution des dépenses de personnel et représentent désormais 15% des dépenses de personnel totales (cf. encadré «Pensions»).

Selon les statistiques de l'ONSS, l'**effectif du personnel** des administrations communales bruxelloises s'élève fin 2025 (3e trimestre) à 16.907 équivalents temps plein (ETP), en très léger recul de 0,7% par rapport à l'exercice précédent. Contrairement à la tendance d'évolution observée depuis de nombreuses années, le personnel statutaire progresse légèrement (+42 ETP, +0,7%) alors que le nombre de contractuel se réduit (-166 ETP, -1,5%). Il en résulte que le taux de personnel statutaire qui était en réduction continue depuis de nombreuses années enregistre une légère augmentation en 2025 (36,3% contre 35,8% l'année précédente) (cf. encadré [page 4](#)).

Répartition des dépenses de personnel par catégorie de charges – Budgets 2026

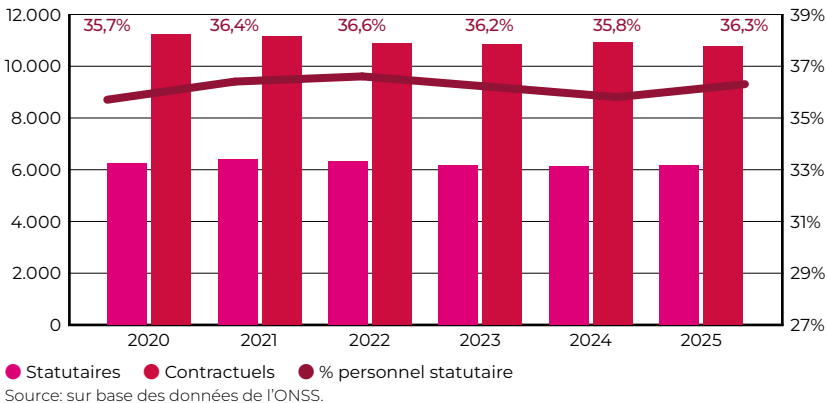


- Traitements du personnel communal: 24%
- Traitements du personnel contractuel: 29%
- Traitements du personnel subsidié: 7%
- Traitements des mandataires: 1%
- Autres traitements et indemnités: 1%
- Allocations sociales: 5%
- Cotisations patronales: 14%
- Pensions (y compris la cotisation de responsabilisation): 15%
- Frais de transport: 3%
- Services médicaux et sociaux: 1%

Répartition des dépenses de personnel par catégorie de charges – Budgets 2026

	2026	Taux de croissance (p./r. à 2025)
Traitements du personnel communal	325,1	-0,1%
Traitements du personnel contractuel	390,1	2,0%
Traitements du personnel subsidié	86,8	0,5%
Traitements des mandataires	18,1	-4,5%
Autres traitements et indemnités	12,8	-3,2%
Allocations sociales	64,3	1,9%
Cotisations patronales	192,5	2,0%
Pensions (y.c. cotisat° resp)	201,5	6,7%
Frais de transport	45,6	1,9%
Services médicaux et sociaux	11,7	2,2%
TOTAL DÉPENSES	1.348,5	1,9%

Évolution du nombre d'ETP selon le statut dans les communes bruxelloises – 2020-2025



Pensions – L’augmentation des charges crée une pression financière insoutenable

Le financement des charges de pensions constitue un des **défis majeurs** de cette mandature. Pour rappel, plus de 80% des gestionnaires locaux considéraient que les dépenses de pensions sont certainement un enjeu important de cette mandature lors de notre enquête pré-élection.

Contrairement aux employeurs du secteur privé ou des autres niveaux des pouvoirs publics, les administrations locales supportent intégralement la charge des pensions de leurs agents nommés («statutaires») et de leurs ayants droit sans intervention de l’État fédéral.

Le mode de financement du régime des pensions des pouvoirs locaux est un **système basé sur la répartition** mais qui est circonscrit au personnel **statutaire** des administrations locales, c’est-à-dire une base de cotisants relativement limitée et qui s’est réduite structurellement ces dernières années. En effet, le recul structurel des statutaires par rapport aux agents contractuels a conduit à fragiliser le financement des pensions du personnel statutaire. Fin 2025, le pourcentage de statutaire s’élevait à 36,3% dans les communes bruxelloises et à 11,5% dans les CPAS.

En raison de cette évolution, la **base de financement des pensions se rétrécit continuellement**. En l’absence de nouvelles nominations, le processus devrait s’accroître compte tenu de la pyramide des âges du personnel statutaire. De nombreux statutaires partiront à la retraite dans les années à venir ce qui fera augmenter la charge des pensions et, simultanément, rétrécira d’autant plus la base de leur financement.

Afin de faire face à ce déséquilibre structurel et croissant entre les charges de pensions et les cotisations, le Gouvernement a adopté la loi du 24 octobre 2011 instaurant un **nouveau modèle de pension** pour les administrations locales prenant ses effets au 1er janvier 2012.

La réforme repose sur la création d’un seul «Fonds de pension solidarisé» et sur un mécanisme de **doubles cotisations (base et responsabilisation)** qui doit permettre de couvrir chaque année intégralement les dépenses de pensions sans avoir de déficit annuel.

Si le mécanisme imaginé présente l’avantage de préserver l’équilibre financier du Fonds solidarisé, il implique toutefois une **évolution presque exponentielle des cotisations à charge des pouvoirs locaux**.

En 2026, le taux de base s’établit à 45% (contre 41,5% lors de la constitution du Fonds) tandis que la cotisation de responsabilisation s’élève à 77,11% (contre 50% initialement). D’ici à 2031, le taux de la cotisation de responsabilisation devrait atteindre 84,26%. Concrètement, cela signifie que les communes et CPAS vont voir leurs dépenses de pensions, dues à la cotisation de responsabilisation, augmenter de 93,6 millions en 2025 à 160,3 millions en 2031, soit une augmentation proche de 70%.

Cependant, la situation varie fortement entre communes en termes d’évolution et de situation.

Selon le Comité de gestion du Fonds solidarisé lui-même (Mémorandum juin 2024), «l’augmentation des dépenses de pension crée une pression financière insoutenable. Si



Perspectives d'évolution des taux de cotisation

	Cotisation de base	Cotisation de responsabilisation
2024	45,00%	70,33%
2025	45,00%	71,08%
2026	45,00%	75,08%
2027	45,00%	77,44%
2028	45,00%	79,46%
2029	45,00%	81,37%
2030	45,00%	82,92%
2031	45,00%	84,26%

Source: UVCW sur la base des estimations de l'ONP (novembre 2023).

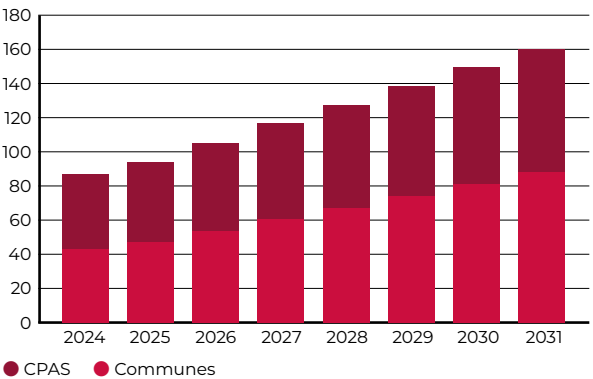
rien ne change, les administrations provinciales et locales devront concéder une part toujours plus grande de leur budget aux pensions et ne pourront donc plus répondre, ou que partiellement, à une série de défis sociétaux (tels que le changement climatique, le social, la sécurité...) »

Depuis plusieurs années, la Flandre et la Wallonie ont prévu des mesures pour soutenir le financement de ces charges de pensions. Rien n'a été prévu à ce stade en Région bruxelloise.

- En Flandre, le Gouvernement a décidé de prolonger, pour cette nouvelle législature, sa décision de prendre en charge 50% de la facture de responsabilisation des administrations locales de leur ressort.
- En Wallonie, le Gouvernement a adopté le «Plan Oxygène» qui permet aux communes confrontées à d'importantes charges de pensions d'emprunter des aides (via le CRAC) au cours de la période 2022-2026 avec prise en charge régionale temporaire des intérêts, voire d'une partie du capital pour certaines communes. Il ne s'agit donc pas d'une aide directe mais de prêts qui doivent être partiellement remboursés.

Par ailleurs, l'accord de coalition fédérale (Gouvernement « Arizona ») prévoit un allègement de la charge de responsabilisation des pouvoirs locaux. Toutefois, les modalités concrètes de cet allègement doivent encore être clarifiées.

Projection de la cotisation de responsabilisation des communes et CPAS bruxellois – 2024-2031 (en millions d'EUR)



Source: sur base des projections du Service fédéral des Pensions.



Les Dépenses de fonctionnement

Les **dépenses de fonctionnement** représentent en moyenne 11% des dépenses ordinaires et sont quasiment stables par rapport à 2025 (+0,1%).

Cette stabilisation est notamment imputable à la légère baisse de 6,5% des **coûts énergétiques** (mazout, gaz et électricité) pour la seconde année consécutive. Les coûts énergétiques restent toutefois à un niveau sensiblement supérieur à la situation prévalant avant la crise énergétique de 2022 (11,5% des coûts de fonctionnement en 2026). L'impact de l'instabilité géopolitique au Moyen-Orient sur les prix énergétiques pourrait engendrer une nouvelle reprise des coûts de fonctionnement à la hausse.

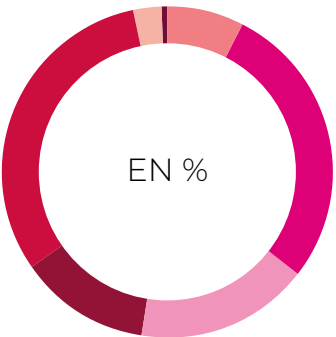
Les dépenses de transfert

Les **dépenses de transfert** absorbent 40% des dépenses ordinaires des communes bruxelloises. 80% de ces dépenses de transfert sont destinées à d'autres pouvoirs publics locaux notamment dans le cadre de l'obligation imposée aux communes de couvrir leur déficit (CPAS, zone de police et de secours...).

Les communes bruxelloises consacrent en moyenne 425 EUR par habitant pour leur CPAS et 418 EUR par habitant pour la zone de police.

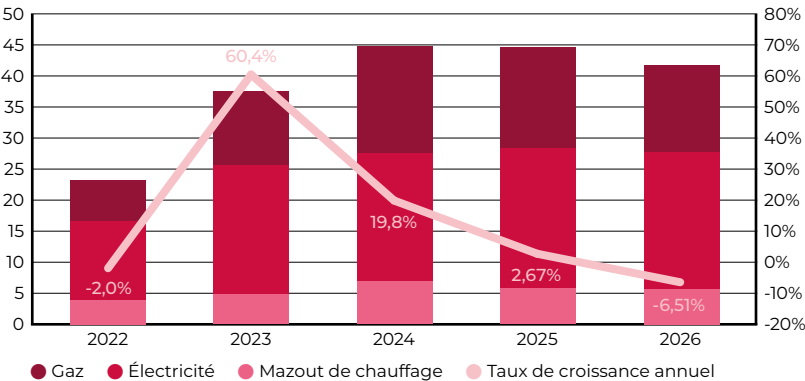
La progression des dépenses de transfert (hors mise en non-valeur) reste soutenue (soit 6,1% en dans les budgets 2026, contre 7,7% en 2025 et + 7,1% en 2024. Les dotations au **CPAS** progressent de 4,7% et de 6,8% pour les dotations à la **zone de police**.

Répartition des dépenses de fonctionnement par type de frais – Budgets 2026



- Honoraires et indemnités: 8%
- Frais administratifs (y compris informatiques): 28%
- Fourniture technique: 17%
- Prestations de tiers: 13%
- Bâtiments (y compris les charges locatives): 31%
- Véhicules: 3%
- Autres: 0%

Évolution des dépenses d'énergie – 2022-2026 (en millions d'EUR)



Principales composantes des dépenses de transfert – Budgets 2026

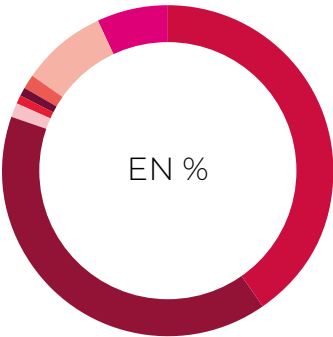
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2025)
CPAS	522	425	4,7%
Zone de police	514	418	6,8%
Autres dotations	253	206	-14,6%
DÉPENSES DE TRANSFERT	1.289	1.049	1,0%



Les dotations au CPAS progressent de 4,7% et de 6,8% pour les dotations à la zone de police.

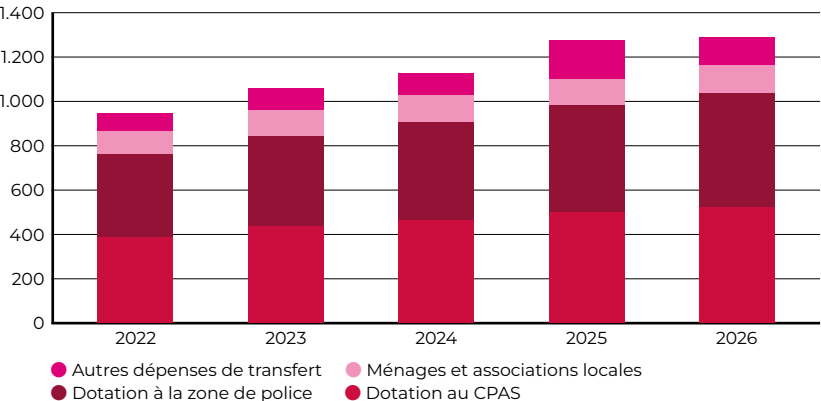
Les dotations communales au CPAS et à la zone de police sont proportionnellement plus élevées (en EUR/hab.) dans les communes du centre de l'agglomération (1^{re} couronne et canal et surtout à Bruxelles-Ville) que dans les communes de type plus résidentielles (2^e couronne).

Répartition des dépenses de transfert par type de bénéficiaires – Budgets 2026

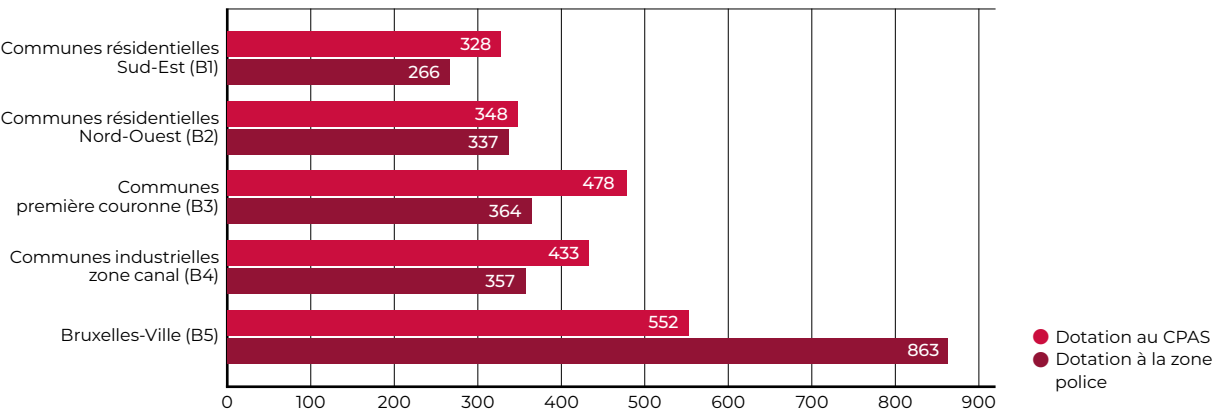


- Dotation au CPAS: 41%
- Dotation à la zone de police: 40%
- Autres pouvoirs publics: 1%
- Hôpitaux et établissements de soins: 1%
- Subsidés aux entreprises: 1%
- Subsidés aux ménages: 1%
- Subsidés aux associations locales: 8%
- Autres dépenses de transfert: 7%

Évolution des principales dotations communales – 2022-2026 (en millions d'EUR)



Dotations communales au CPAS et à la zone de police selon les catégories de communes – Budgets 2026 (en EUR/hab.)



Aide sociale – Nombreuses incertitudes sur l'impact de la limitation dans le temps des allocations de chômage.

Depuis de nombreuses années, les CPAS sont confrontés à une forte demande d'aide sociale par suite des **différentes crises** (sanitaire, inondations, coûts énergétiques, réfugiés ukrainiens, guerre au Moyen Orient). C'est particulièrement le cas des grandes villes qui concentrent une proportion plus importante de personnes fragilisées et qui constituent la porte d'entrée des migrants et des réfugiés.

Par ailleurs, la **contractualisation de l'aide sociale** s'est intensifiée, avec un accroissement considérable de la charge administrative et du contrôle des conditions et des obligations à remplir par les CPAS.

Face à cette progression continue de l'aide sociale, les communes, obligées légalement de soutenir financièrement les CPAS, sont confrontées à des défis budgétaires majeurs. Rappelons que la dotation communale au CPAS représente en moyenne à elle seule 16% des dépenses ordinaires totales.

La **dotation au CPAS** enregistre une **progression continue depuis 2010**, avec une accélération au cours de la dernière mandature (2019-2024). Outre l'impact des différentes crises (sanitaire, énergétique, inondations, réfugiés ukrainiens...), le choc inflationniste et énergétique de 2022 ainsi que la problématique des charges de pensions du personnel statutaire a fortement impacté les dépenses de personnel et de fonctionnement de ces entités, ce qui s'est répercuté sur la dotation communale.

En ce début de nouvelle mandature, le principal nouvel enjeu pour les CPAS résulte des mesures prises par le Gouvernement Arizona au fédéral visant à limiter à deux ans **les allocations de chômage**. Les mesures prévues en matière d'exclusion des allocations de chômage au-delà de ce seuil impliquent que toute personne exclue pourrait être prise en charge par le CPAS de sa commune et bénéficier du revenu d'intégration sociale (RIS) si elle rentre dans les conditions pour l'obtenir.

L'exclusion des allocations de chômage a été prévue par «vagues» avec la première arrivant en janvier 2026 (plus de 20 ans de chômage) pour finir en juillet 2027 avec la 6^e vague (2 ans de chômage ou plus). Le fédéral a prévu de compenser les CPAS pour les exclus ayant droit au RIS à hauteur de 100% la première année, 90% la deuxième, 80% la troisième et ensuite 75%. D'autres mesures ont également été mises en place en termes de personnel. Cependant, la question de la neutralité budgétaire reste posée. L'impact sur les CPAS continuera à se faire progressivement au cours des prochaines années. Cependant, les marges de manœuvre des communes pour adapter leur dotation au CPAS lors des prochains exercices sont extrêmement limitées.

Concrètement, en mars 2026, un total de 14.246 personnes avaient été exclues des allocations de chômage et 1.111 des droits aux allocations d'insertion à Bruxelles. Quasiment la moitié s'est dirigée au CPAS (48% des anciens chômeurs et 33% de ceux qui percevaient des allocations d'insertion), soit une augmentation de bénéficiaires du RIS de 31%.

La **recherche de synergie entre la commune et le CPAS** fait l'objet d'une attention particulière par les autorités de tutelle régionales alimentant ainsi un débat de fond sur l'opportunité d'une fusion de la commune et de son CPAS. En Flandre, l'intégration organisationnelle et comptable du CPAS et de la commune est complète depuis 2019.



Dépenses de dette (charges financières)

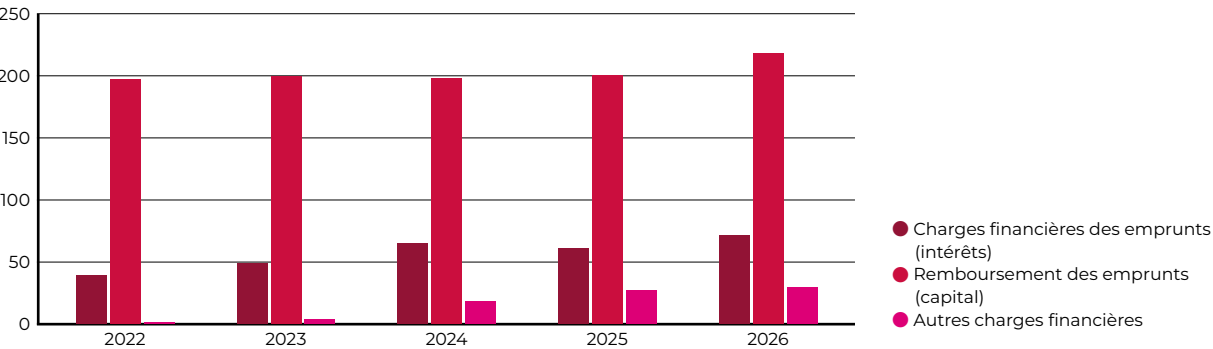
Selon les budgets 2026, les **dépenses de dette** des communes bruxelloises s'établissent à 319 millions EUR, en progression de 11% par rapport à 2025.

Au sein de celles-ci, les charges d'intérêts représentent 22% des dépenses de dette contre 69% pour le remboursement du capital (amortissements des emprunts). Les autres charges financières (constituées principalement des charges d'intérêts liées à la dette à court terme) représentent 9% des charges financières totales alors qu'elles étaient nulles en 2022.

Principales composantes des dépenses de dette – Budgets 2026

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2025)
Charges financières des emprunts (intérêts)	71	58	16,4%
Remboursement des emprunts (capital)	218	178	9,4%
Autres charges financières	29	24	10,2%
DÉPENSES DE DETTE	319	259	11,0%

Évolution des dépenses de dette par catégorie de charges – 2022-2026





Recettes ordinaires

Selon les budgets 2026 des communes bruxelloises, les **recettes ordinaires** s'établissent à 3,3 milliards EUR en progression de 2,4% par rapport à 2025.

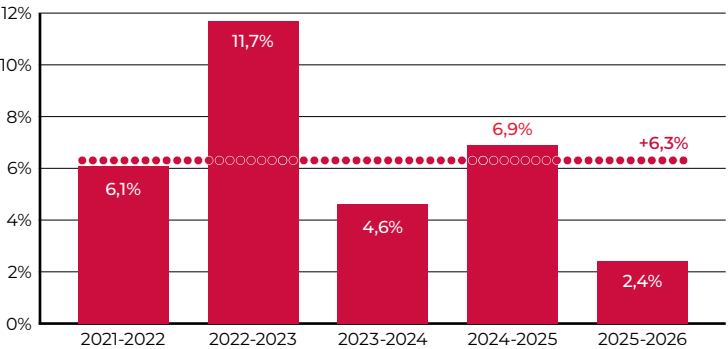
Cette progression reste toutefois sensiblement inférieure à celle observée au cours des cinq dernières années (6,3% en moyenne par an entre 2021 et 2026).

La fiscalité procure 53% des recettes ordinaires, tandis que les recettes de Fonds contribuent à moins de 20% des sources de financement ordinaires.

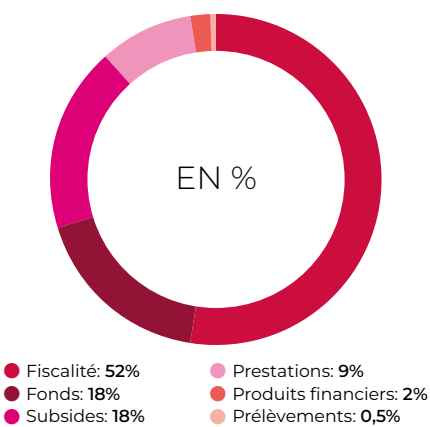
Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique – Budgets 2026

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2025)
Fiscalité	1.759	1.432	7,5%
Fonds	587	477	1,2%
Subsides	605	492	1,3%
Prestations	303	247	6,0%
Produits financiers	66	54	-6,5%
Prélèvements	16	13	-79,0%
TOTAL RECETTES ORDINAIRES	3.335	2.715	2,4%

Taux de croissance annuel des recettes ordinaires – 2021-2026

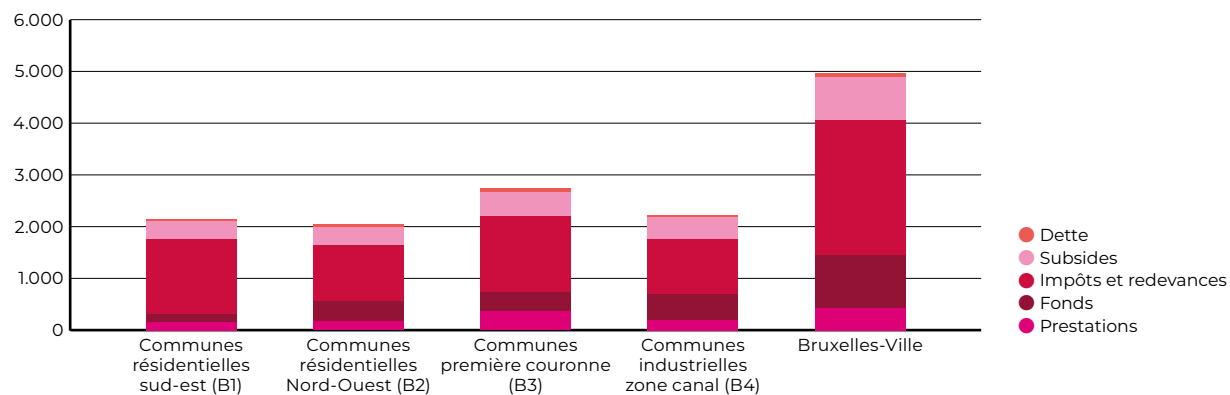


Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique – Budgets 2026



La structure de financement varie sensiblement selon les catégories socioéconomiques des communes¹. Si la fiscalité constitue toujours la source de financement prédominante, sa proportion dans les recettes totales varie entre 48% pour les communes du canal et 68% pour les communes résidentielles du Sud-Est (où l'on rencontre les niveaux de revenus les plus élevés et dès lors les bases imposables les plus élevées). Inversement, vu le rôle de péréquation financière dévolu au Fonds des communes, la part du Fonds des communes parmi l'ensemble des recettes s'établit à 22% pour les communes du canal contre 7% seulement pour les communes résidentielles du Sud-Est.

Structure de financement selon les catégories socioéconomiques des communes – Budgets 2026
(en EUR par habitant)



(1) Cf. typologie socioéconomique des communes.



Recettes fiscales

Les **recettes fiscales** des communes bruxelloises s'établissent à 1.759 millions EUR, soit 1.432 EUR par habitant. Elles sont en progression de 7,5%, soit un taux de croissance sensiblement plus élevé que l'ensemble des recettes ordinaires.

Au cours des trois dernières années, l'augmentation des recettes fiscales est passée de 2,7% en 2024 à 7,1% en 2026. En 2023, la forte hausse (16,3%) était due à celle de l'inflation sur les bases imposables (revenus cadastraux et des ménages) ainsi que le changement de calendrier des versements des additionnels à l'IPP par le SPF Finances (perception du produit de 14 mois au cours de l'années 2023).

81% des recettes fiscales proviennent de taxes additionnelles à d'autres impôts (précompte immobilier, impôt des personnes physiques, taxe de circulation). Les taxes spécifiquement locales, indépendantes des impôts prélevés par d'autres niveaux de pouvoir et dont la commune se charge elle-même du recouvrement, représentent 19% du produit de la fiscalité.

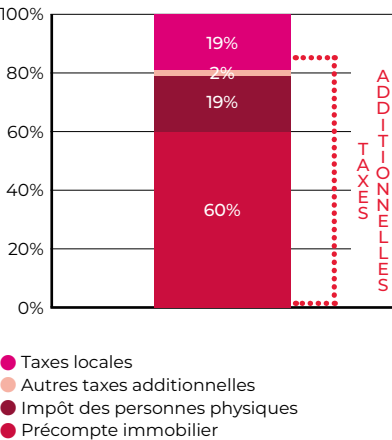
La structure des recettes fiscales varie considérablement selon les catégories socioéconomiques des communes.

La progression des recettes fiscales constatée en 2026 (+7,5%) varie fortement selon les catégories d'impôts. La taxe additionnelle au précompte immobilier augmenterait de 10,4% contre 2,4% seulement pour le produit de la taxe additionnelle à l'IPP. Quant aux taxes locales, elles progresseraient de 4,5%.

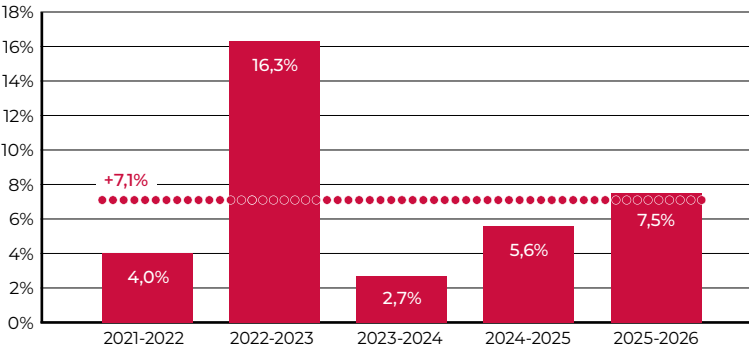
Principales catégories de recettes fiscales – Budgets 2026

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2025)
Taxes additionnelles au précompte immobilier	1 062	864,4	10,4%
Taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques	332	270,6	2,4%
Autres taxes additionnelles	36	29,4	1,7%
Taxes locales	329	267,5	4,5%
TOTAL RECETTES FISCALES	1 759	1431,9	7,5%

Structure des recettes fiscales – Budgets 2026



Taux de croissance annuel des recettes fiscales – 2021-2026



Taxe additionnelle à l'IPP – Quel est l'impact de la réforme fiscale?

Le Gouvernement fédéral a prévu diverses mesures de modification de la taxation des revenus, en particulier l'augmentation de la quotité exemptée d'impôt. Celle-ci devrait passer de 10.910 euros actuellement à 15.600 euros en 2030. Telle quelle, cette mesure aurait réduit les recettes IPP (Impôt des Personnes Physiques) des communes avec un impact important. En effet, selon les budgets 2026, cette recette s'établit à 332 millions EUR pour les communes bruxelloises, soit 10% de leurs recettes ordinaires totales.

Cependant, le Gouvernement fédéral a ajouté une «correction de la base de calcul de la taxe communale additionnelle» afin de neutraliser, en moyenne, ce changement. Concrètement, si l'impact de la réforme sur l'impôt total est estimé globalement (c'est-à-dire pour l'ensemble des contribuables soumis à l'impôt des personnes physiques) à une diminution de, par exemple, 2 %, l'impôt total sera multiplié d'un facteur égal à $100/98$ afin de ramener l'impôt total à 100. Néanmoins, cette mesure ne sera pas neutre pour les communes. En effet, étant donné que le coefficient de correction se base sur l'impact global, les communes seront «sur-corrigées» si elles possèdent plus de citoyens avec revenus élevés et «sous-corrigées» dans le cas contraire. Par conséquent, ces communes pourraient devoir augmenter leurs taux additionnels afin de compenser la baisse de revenus.



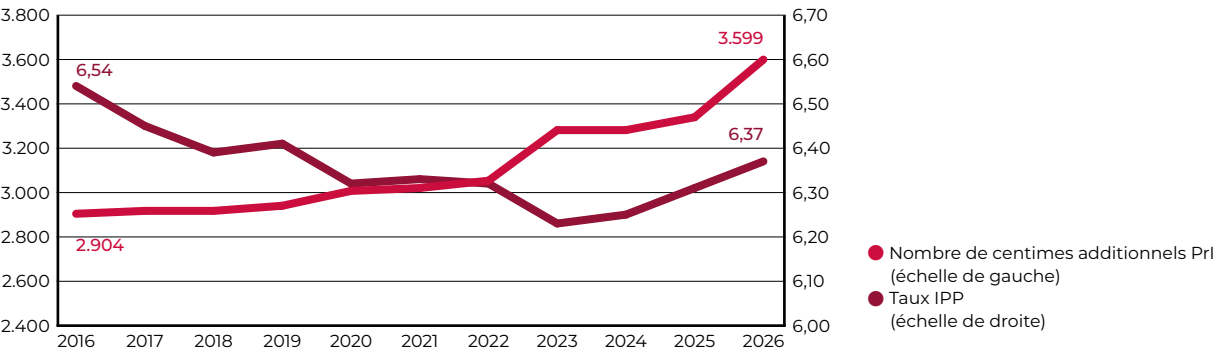
Taux des taxes additionnelles

Les taux d'imposition moyens observés au niveau de l'ensemble de la Région bruxelloises ont connu un nouvel ajustement à la hausse en 2026, après celui de l'année dernière. Le taux d'imposition communal moyen de la **taxe additionnelle à l'IPP** s'établit à 6,4% en 2026 (contre 6,3% en 2025), tandis que les additionnels au **précompte immobilier** s'élèvent actuellement en moyenne à 3.599 centimes (contre 3.339 centimes en 2025).

Taxes locales

La **fiscalité spécifiquement locale** s'établit à 329 millions EUR, soit 268 EUR par habitant, et enregistre une progression de 4,5% en 2026, soit au-delà du niveau de l'inflation.

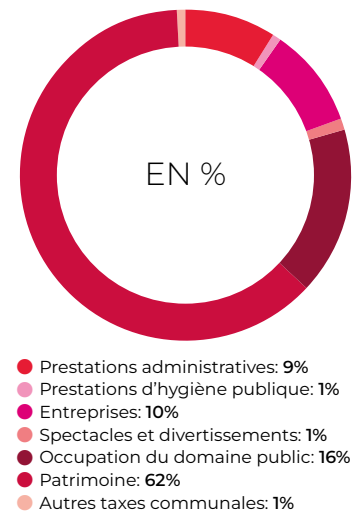
Évolution du taux communal de la taxe additionnelle à l'IPP et du nombre de centimes additionnels communaux à la taxe au précompte immobilier – Moyenne régionale (2016-2026)



Répartition des taxes locales par catégorie – Budgets 2026

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2025)
Prestations administratives	29,4	23,9	11,3%
Prestations d'hygiène publique	3,2	2,6	12,9%
Entreprises	32,0	26,0	0,1%
Spectacles et divertissements	3,8	3,1	15,0%
Occupation du domaine public	53,1	43,2	3,3%
Patrimoine	205,2	167,0	3,9%
Autres taxes communales	2,0	1,6	55,1%
TOTAL TAXES LOCALES	328,7	267,5	4,5%

Répartition des taxes locales
par catégorie – Budgets 2026





Les recettes de Fonds et les subsides

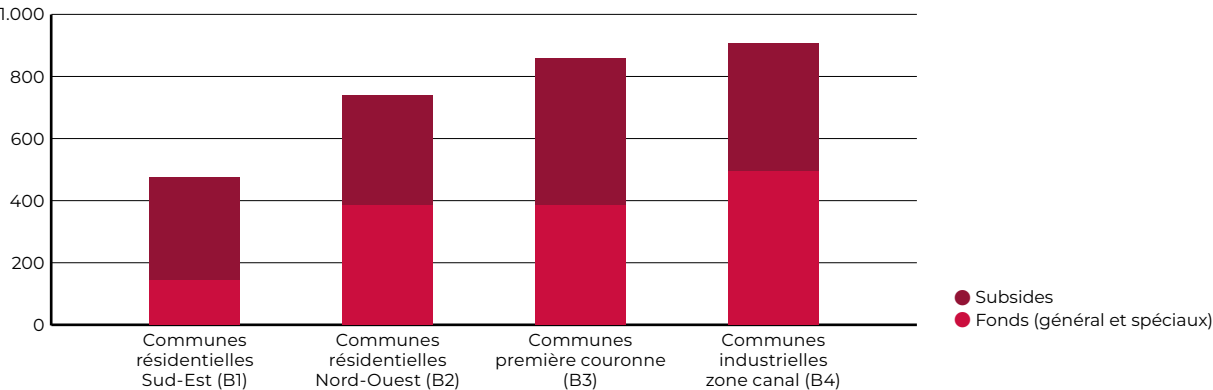
Les recettes communales provenant des **dotations et des subsides**, c'est-à-dire de transferts financiers émanant d'autres niveaux de pouvoir (principalement la Région), s'élèvent à 1,2 milliard EUR et représentent 35% du total des recettes ordinaires au budget 2026. Notons que ces montants ne concernent que les mécanismes de subsides récurrents et non les subsides en capital ni les aides exceptionnelles en faveur des communes en difficulté financière.

Tant les recettes de fonds que celles de subsides connaissent une progression très faible, inférieure à l'inflation.

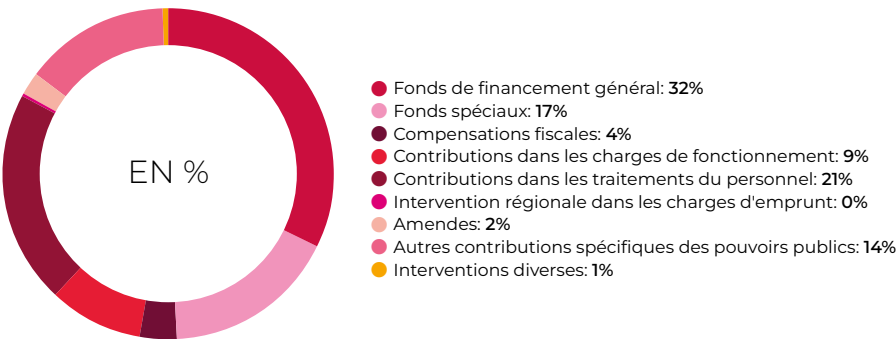
Les recettes de Fonds et les subsides – Budgets 2026

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2025)
Fonds (général et spéciaux)	586,6	477,4	1,2%
Subsides	604,7	492,2	1,3%
TOTAL	1.191,3	969,7	1,2%

Importance relative des dotations du Fonds des communes et des subsides selon les catégories socioéconomiques des communes – Budgets 2026 (en EUR par habitant)



Détail de la composition des recettes provenant de Fonds et de subsides – Budgets 2026





Recettes propres

Les **recettes propres** générées par l'activité des administrations communales (prestations) ou issues du patrimoine communal (loyers, produits financiers) s'établissent dans les budgets 2026 à 369 millions EUR, soit 300 EUR par habitant, et représentent 11% des recettes ordinaires totales.

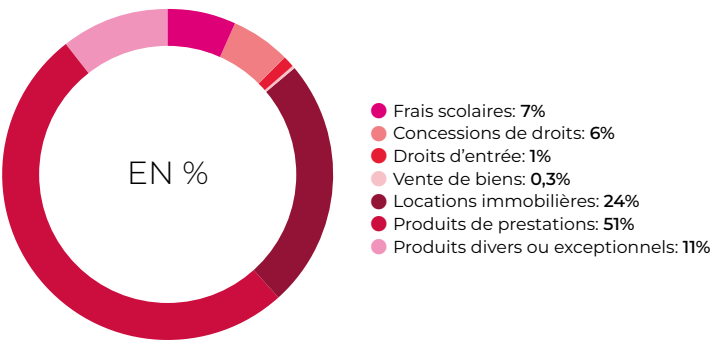
Dans les budgets 2026, les **recettes de prestation** progressent de 6%, mais les **produits financiers** régressent de 6,5%. Au total, les recettes progressent de 3,5% (prestation et produits financiers).

Les **produits financiers** s'élèvent dans les budgets 2026 à 66 millions EUR et proviennent à concurrence de 92% des revenus de participations (principalement les dividendes de gaz et d'électricité versés par les intercommunales d'énergie (GRD)).

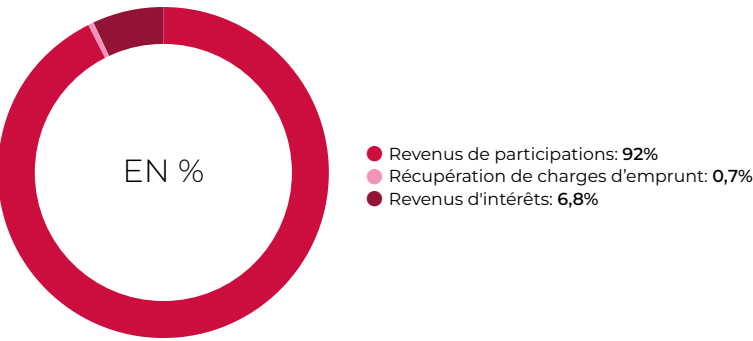
Composantes des recettes propres – Budgets 2026

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2025)
Prestations	303,4	247,0	6,0%
Produits financiers	65,9	53,6	-6,5%
RECETTES PROPRES	369,3	300,6	3,5%

Détail de la composition des recettes de prestation – Budgets 2026



Détail de la composition des produits financiers – Budgets 2026





Les soldes¹

Selon les budgets initiaux 2026, les communes bruxelloises² dégagent ensemble un léger boni de 4,9 millions EUR à l'exercice propre (soit 0,1% des recettes ordinaires). Le nombre de communes déficitaires tend à se réduire. Elles ne sont plus que 2 en 2026, contre 4 en 2025 et 10 en 2024.

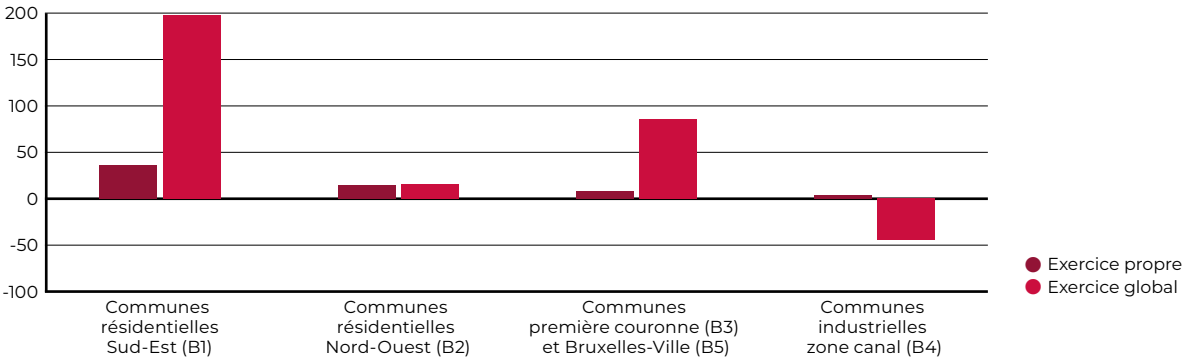
Ce solde de l'exercice propre intègre également le **solde des prélèvements fonctionnels** (constitution et reprise de provisions pour risques et charges). Avant intégration de ces derniers, le solde à l'exercice propre ne s'établirait qu'à 1,4 million EUR.

À l'exercice global (c'est-à-dire en tenant compte également du résultat des exercices antérieurs et des prélèvements généraux), les communes bruxelloises dégagent un excédent de 55,5 millions EUR en 2026, ce qui représente 1,7% de leurs recettes ordinaires. Toutefois, 4 communes n'arrivent pas à respecter le prescrit légal d'équilibre. Les situations déficitaires concernent majoritairement les communes industrielles du canal (cluster B4) et dans une moindre mesure les communes résidentielles du Nord-Ouest (cluster B2).

Composantes du solde ordinaire des communes bruxelloises – Budgets 2026

	En mio EUR	En EUR/hab.	En % recettes ordinaires
EXERCICE PROPRE (avant prélèvements fonctionnels)	1,4	1,1	0,0%
Prélèvements fonctionnels	3,5	2,8	0,1%
EXERCICE PROPRE	4,9	4,0	0,1%
Exercices antérieurs	52,8	42,9	1,6%
Prélèvements	-2,1	-1,7	-0,1%
EXERCICE GLOBAL	55,5	45,2	1,7%

Soldes selon les catégories socioéconomiques des communes – Budgets 2026 (en EUR par habitant)

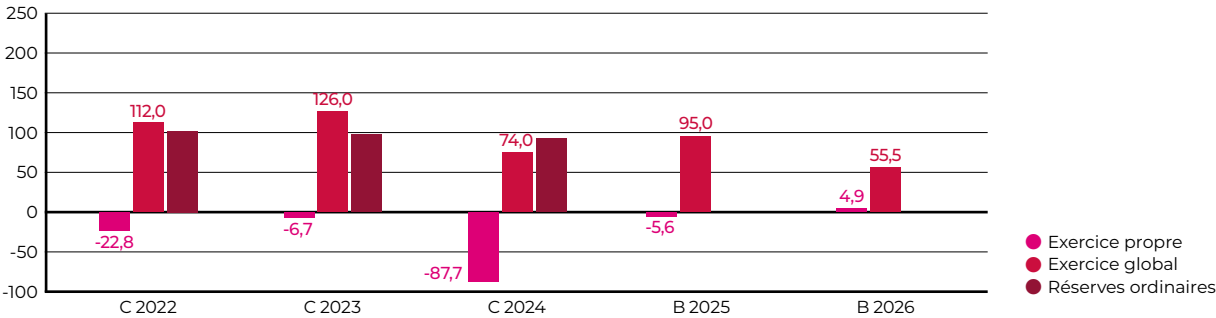


(1) Pour une explication détaillée des concepts d'équilibre budgétaire, voir fiche «Fiche 10: L'exercice financier – l'équilibre budgétaire» du dossier didactique: https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifd&id=EEPFICHE24WAL10_FR
(2) Pour rappel, chiffres des communes bruxelloises hors Saint-Josse.



L'évolution au cours de ces dernières années indique une situation contrastée entre les budgets (2025 et 2026) et les comptes (2022 à 2024) au niveau de l'exercice propre. On observe un quasi équilibre au niveau des derniers budgets et des soldes davantage déficitaires et volatiles au niveau des comptes. À l'exercice global, le boni dégagé tend à se réduire tant au niveau des comptes que des budgets les plus récents.

Évolution des soldes (exercice propre et global) (en millions d'EUR)





Les investissements

Les **dépenses extraordinaires** des communes bruxelloises s'établissent à 520 millions EUR dans les budgets 2026 (augmentation de 3,4% par rapport à 2025). Les dépenses d'investissement stricto sensu représentent 94% des dépenses extraordinaires totales et augmentent de 10,3% (après une diminution de 32% en 2025).

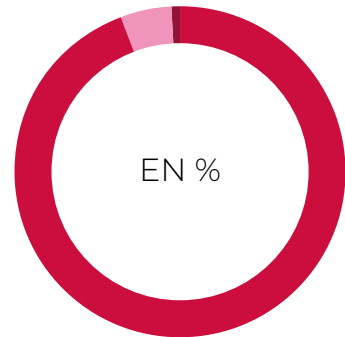
Par rapport aux dépenses d'exploitation, les **dépenses d'investissement** subissent des fluctuations beaucoup plus importantes d'un exercice à l'autre. Les investissements publics locaux présentent également un effet cyclique bien connu.

Au début d'une législature communale, le volume des investissements diminue sensiblement et remonte en milieu de législature pour atteindre un montant maximum en fin de période. Cette reprise des investissements en milieu de législature constitue un phénomène récurrent. Les plus grands projets d'investissement nécessitent en effet un délai plus important de mise en œuvre (définition du projet, étude, appel d'offre, financement) et ne peuvent généralement se concrétiser que plusieurs années après l'installation des élus locaux.

Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique – Budgets 2026

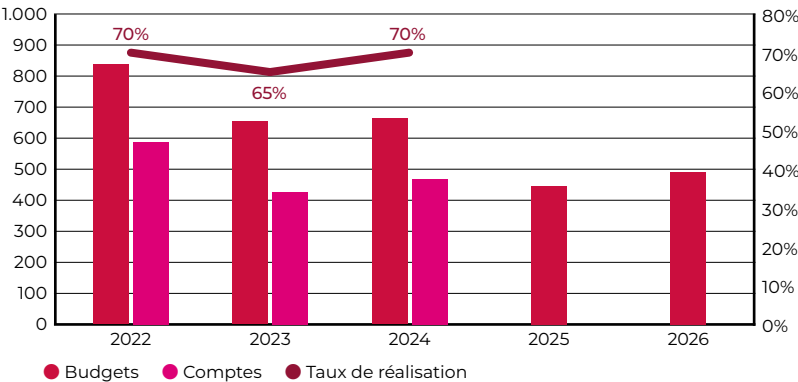
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2025)
Investissements	490,5	399,2	10,3%
Transferts (subsidés en capital)	26,5	21,6	-43,9%
Dette (remboursements anticipés, participations)	3,2	2,6	-71,3%
TOTAL DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	520,2	423,4	3,4%

Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique – Budgets 2026



- Investissements: 94%
- Transferts (subsidés en capital): 5%
- Dette (remboursements anticipés, participations): 1%

Évolution des dépenses d'investissement sur la base des budgets et des comptes (en millions d'EUR)



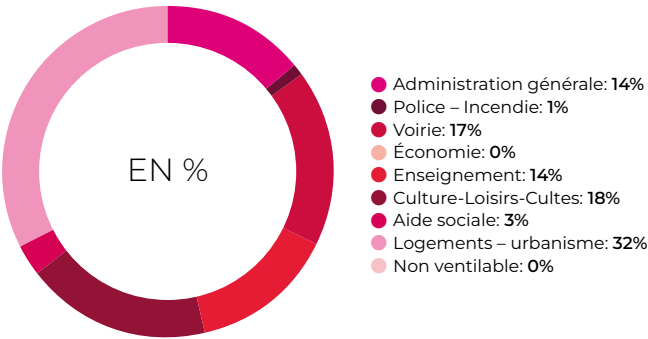


Le **taux effectif de réalisation** des dépenses d'investissement (par rapport aux prévisions budgétaires) oscille entre 65% et 70% ; soit un taux similaire à celui observé en Flandre, mais sensiblement supérieur à celui observé en Wallonie (moins de 50% en Wallonie).

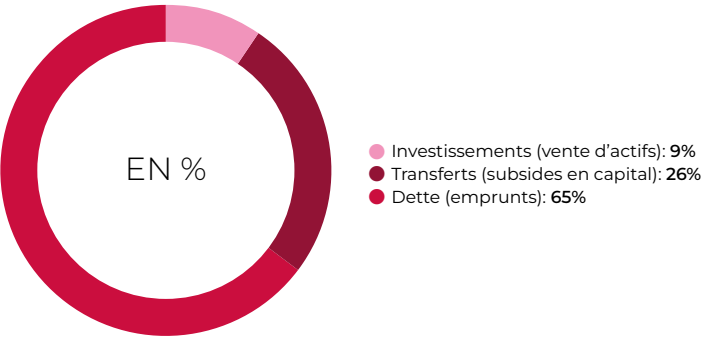
En 2026, les principaux domaines d'investissements communaux sont le logement et l'urbanisme (32%), la culture, loisirs et cultes (18%), la voirie (17%) ainsi que l'enseignement (14%).

Le **financement des investissements** s'opère principalement par le recours à l'emprunt (65%) et les subsides en capital (26%).

Affectation des dépenses extraordinaires – Budgets 2026



Ventilation des recettes extraordinaires par groupe économique – Budgets 2026



Les CPAS bruxellois (budgets 2026)

Structure des dépenses d'exploitation

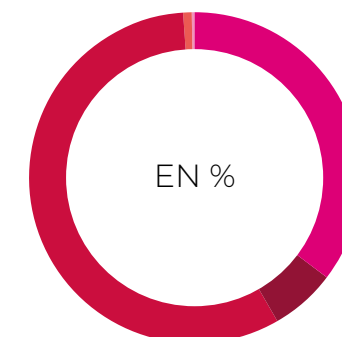
Les dépenses d'exploitation des CPAS bruxellois s'élèvent, selon les budgets 2026, à 2 milliards EUR, soit 1.632 EUR par habitant. Pour rappel, à Bruxelles comme en Wallonie, les CPAS et les communes ont un budget distinguant le service ordinaire (dépenses courantes) et le service extraordinaire (dépenses d'investissement)¹. Dans le cas spécifique des CPAS bruxellois, on parle de section d'exploitation et d'investissement².

Les dépenses d'exploitation augmentent de 14%. Ce taux de croissance particulièrement élevé résulte des mesures prises par le gouvernement fédéral visant à limiter à deux ans **les allocations de chômage** à partir de 2026 et se traduisant par un afflux supplémentaire de bénéficiaires du revenu d'intégration (cf. encadré page 16). Dans les budgets initiaux, l'impact de cette mesure se traduit par une progression de 21,5% des dépenses de redistribution (et de 32% du revenu d'intégration).

Ventilation des dépenses d'exploitation par groupe économique – Budgets 2026

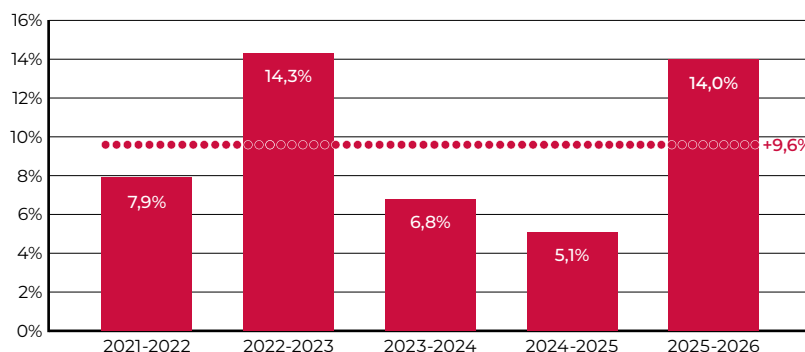
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2025)
Personnel	711	579	5,8%
Fonctionnement	125	102	2,5%
Redistribution	1.152	937	21,5%
Charges financières	15	12	1,8%
Prélèvements	3	2	-2,7%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	2.006	1.633	14,0%

Ventilation des dépenses d'exploitation par groupe économique – Budgets 2026



- Personnel: 36%
- Fonctionnement: 6%
- Redistribution: 57%
- Charges financières: 0,8%
- Prélèvements: 0,1%

Taux de croissance annuel des dépenses d'exploitation – Période 2021-2026



(1) Voir la Fiche 11 de notre dossier didactique

(2) Avec comme principale différence que les amortissements des emprunts sont repris en dépenses de dette de la section d'investissement et non dans la section d'exploitation (qui ne reprend que les charges d'intérêts).



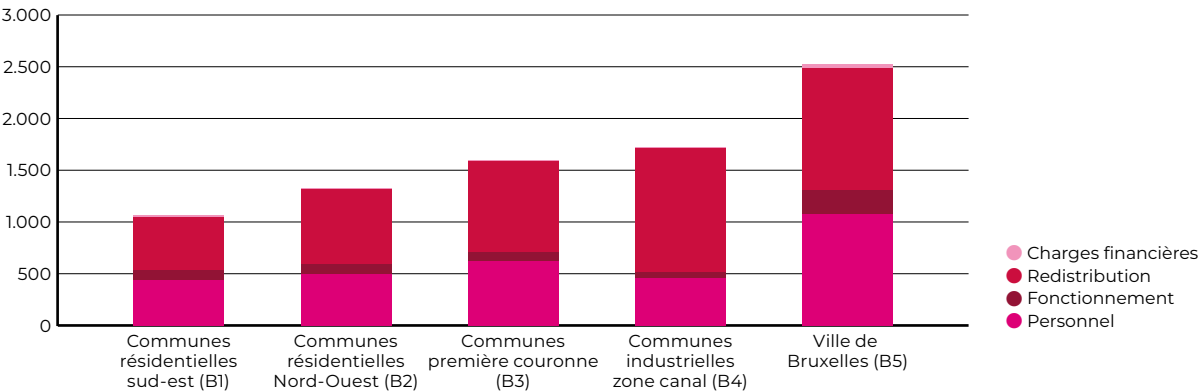
Les **dépenses de redistribution (aide sociale)** représentent plus de la moitié des dépenses d'exploitation totales contre 36% pour le personnel. Les charges financières ne représentent que 1% des dépenses totales. À la différence des communes et zones de police, celles-ci ne comprennent que la charge d'intérêts (et non le remboursement du capital). Contrairement aux communes, le poids des prélèvements fonctionnels (constitution de provisions) est quasi nul.

Le niveau et la structure des **dépenses d'exploitation** des CPAS bruxellois varient sensiblement selon le contexte socioéconomique de la population et du territoire d'activité du CPAS (cf. graphique selon les clusters socioéconomiques). Les dépenses de redistribution (aide sociale) sont de deux à trois fois plus élevées (en EUR/hab.) dans les communes du centre de l'agglomération (1^{re} couronne et canal) que dans les communes de type plus résidentiel (2^e couronne).

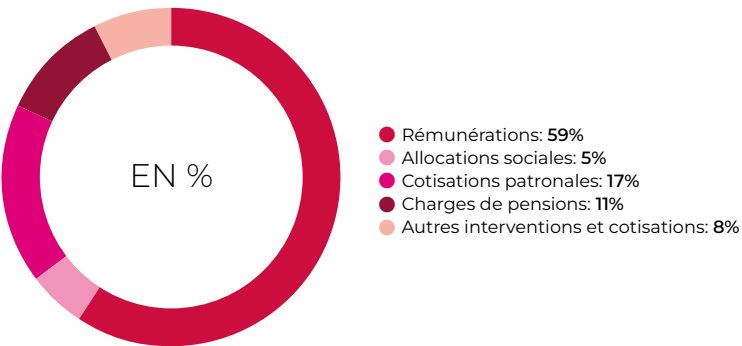
Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel des CPAS bruxellois s'élèvent en 2026 à 711 millions EUR, en progression de 5,8% par rapport à 2025. L'augmentation des dépenses de personnel est notamment dû à l'engagement de ressources complémentaires nécessaires pour traiter les dossiers des personnes exclues du chômage.

Structure des dépenses d'exploitation selon les catégories socioéconomiques des CPAS – Budgets 2026 (en EUR par habitant)



Ventilation des dépenses de personnel par catégorie de charges – Budgets 2026



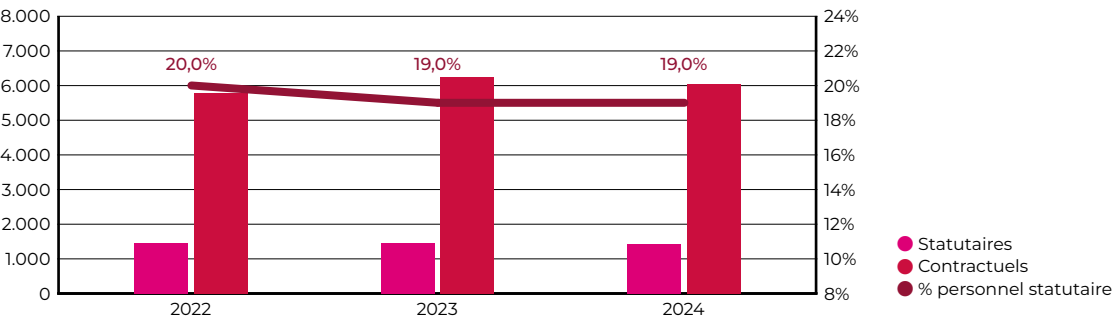


Selon les statistiques de Bruxelles Pouvoirs locaux¹, l'effectif du personnel des CPAS bruxellois s'élève fin 2024 à 7.443 équivalents temps plein (ETP), en recul de 263 ETP, soit -3,5% par rapport à l'année précédente. Suite à la réduction continue du nombre de statutaires, leur proportion dans l'effectif total du personnel tombe sous le seuil de 20%. En corollaire, les charges de pensions (via la cotisation de responsabilisation en particulier) seront amenées à poursuivre leur progression (cf. encadré sur le financement des pensions du personnel statutaire page 12).

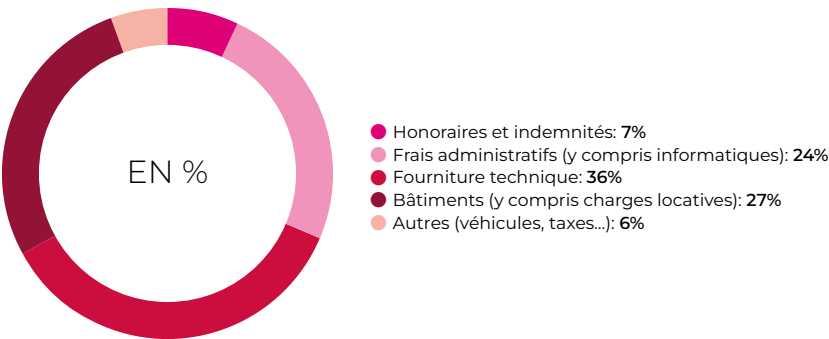
Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement des CPAS bruxellois s'élèvent à 125 millions EUR en 2026 et enregistrent une progression de 2,5% par rapport aux budgets 2025. Celles-ci se répartissent principalement dans les frais de fourniture technique (36%), les frais liés aux bâtiments (27%), et les frais administratifs (24%).

Évolution du nombre d'ETP selon le statut dans les CPAS bruxellois – 2022-2024



Principales composantes des dépenses de fonctionnement – Budgets 2026



(1) Bruxelles Pouvoirs Locaux (BPL) - Le personnel des CPAS bruxellois – données chiffrées 2024

Dépenses de redistribution

Les dépenses de redistribution (regroupant les différentes interventions en matière d'aide sociale) s'élèvent à 1.152 millions EUR, en progression de 21,5% par rapport à 2025. Celle-ci est principalement due à la politique fédérale de limitation des allocations de chômage à deux ans. En effet, les CPAS bruxellois tablent sur une importante progression du revenu d'intégration sociale (RIS) de 32 % par rapport à 2025. Les interventions en faveur du RIS représentent désormais 72% de l'ensemble des dépenses de redistribution.

Selon les statistiques du SPP Intégration Sociale, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale s'élevait, en moyenne, à 48.338 unités¹ en Région bruxelloise en 2025 (-1 %), soit 38,5 bénéficiaires pour 1.000 habitants.

Charges financières

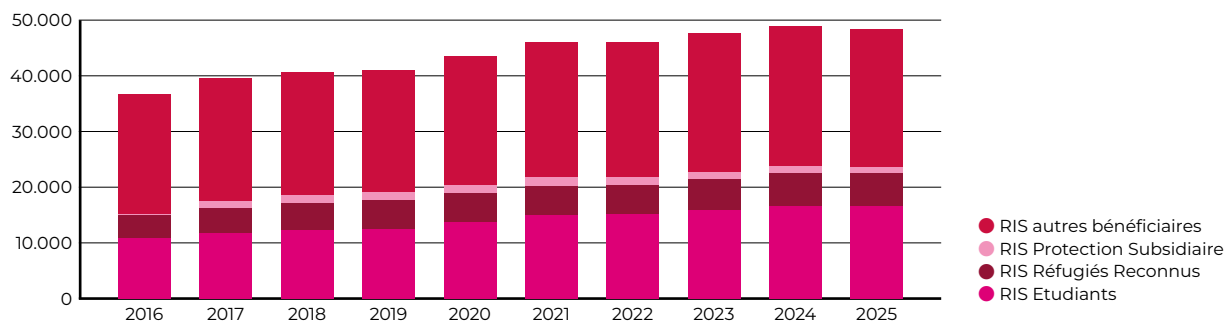
Les charges financières s'élèvent à 15 millions EUR et représentent moins de 1% des dépenses d'exploitation. La progression observée au cours de ces dernières années résulte principalement de la croissance des intérêts débiteurs en lien avec la hausse des taux d'intérêts.

(1) SPP Intégration Sociale, Moyenne annuelle 2022.

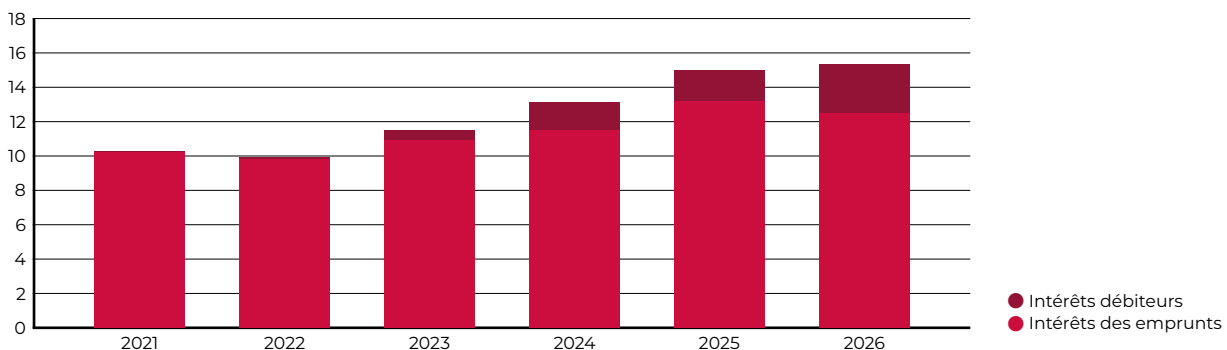
Répartition des dépenses de redistribution par type d'intervention – Budgets 2026



Évolution du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) – 2016-2025



Évolution des charges financières – 2021-2026 (en millions d'EUR)





Structure des recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation des CPAS proviennent principalement (87%) de subsides émanant d'autres pouvoirs publics (dotation communale, récupération de l'aide sociale auprès de l'État...). Le solde des recettes provient des recettes de prestations (interventions des pensionnaires des maisons de repos, des bénéficiaires de repas à domicile, produits de locations de biens immobiliers...).

Recettes de transfert

Plus de la moitié des recettes de transfert des CPAS proviennent de la récupération de l'aide sociale (intervention de l'État, remboursement des bénéficiaires...). La dotation communale et les interventions de l'INAMI (dans le cadre du financement des maisons de repos) procurent respectivement 29% et 5% des recettes de transfert.

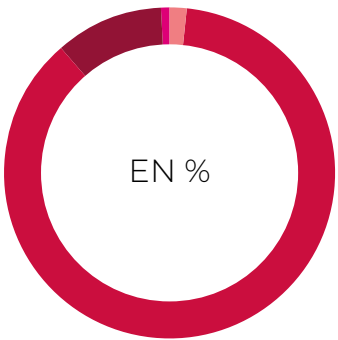
En cas d'insuffisance de ressources pour couvrir les dépenses relatives à leurs missions, la commune est tenue, en vertu de la loi organique des CPAS, de combler la différence par le biais d'une dotation. La dotation communale s'élève en moyenne à 420 EUR par habitant selon les budgets 2026, en croissance de 5,0% par rapport à 2025.

On notera en 2026 la forte progression de l'intervention de l'État dans l'aide sociale (+27,5% et +34% pour le seul remboursement du RIS) en contrepartie de forte progression des aides accordées suite à la réforme fédérale de la limitation des allocations de chômage dans le temps.

Ventilation des recettes d'exploitation par groupe économique – Budgets 2026

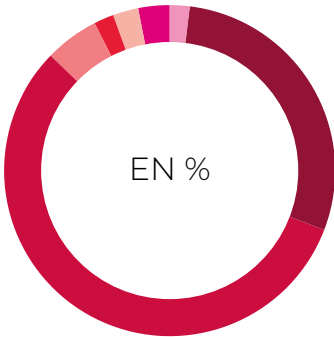
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2025)
Fonds (FSAS)	37	30	11,1%
Autres subsides	1.752	1.426	16,1%
Prestations	216	175	5,8%
Produits financiers	1	1	-62,8%
Prélèvements	12	10	-45,9%
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	2.017	1.642	11,0%

Ventilation des recettes d'exploitation par groupe économique – Budgets 2026



- Fonds (FSAS): 2%
- Autres subsides: 87%
- Prestations: 11%
- Produits financiers: 0%
- Prélèvements: 0,6%

Répartition des recettes de transfert selon l'origine de l'intervention – Budgets 2026



- Fonds spécial de l'aide sociale: 2%
- Dotation communale: 29%
- Intervention de l'État central dans l'aide sociale: 57%
- Interventions de l'INAMI: 5%
- Récupération des interventions pour frais divers: 2%
- Récupération de l'aide sociale auprès des bénéficiaires: 2%
- Autres recettes de transfert: 3%



Investissements

L'ensemble des dépenses de la section «investissements»¹ des CPAS bruxellois s'élèvent à 143 millions EUR selon les budgets 2026 et sont en léger recul par rapport à 2025 (-3,4 %).

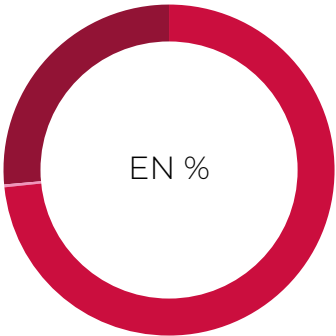
Les **dépenses d'investissement stricto sensu** s'établissent à près de 105 millions, soit 85 EUR par habitant. Les projets d'investissement des CPAS bruxellois sont en déclin depuis 2023 (baisse de 33% entre 2023 et 2026).

En 2026, la grande majorité des projets d'investissement des CPAS bruxellois concernent des bâtiments administratifs ou du patrimoine privé (47%) ainsi que les investissements relatifs à la politique en faveur des personnes âgées (36%).

Ventilation des dépenses d'investissement par groupe économique – Budgets 2026

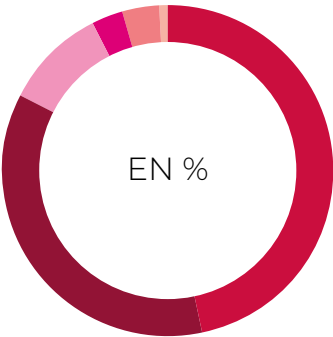
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2025)
Investissements	104,8	85,3	-6,3%
Contributions (subsidés en capital)	0,5	0,4	309,1%
Dette (remboursement de capital)	37,5	30,5	4,8%
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENTS	142,7	116,1	-3,4%

Ventilation des dépenses d'investissement par groupe économique – Budgets 2026



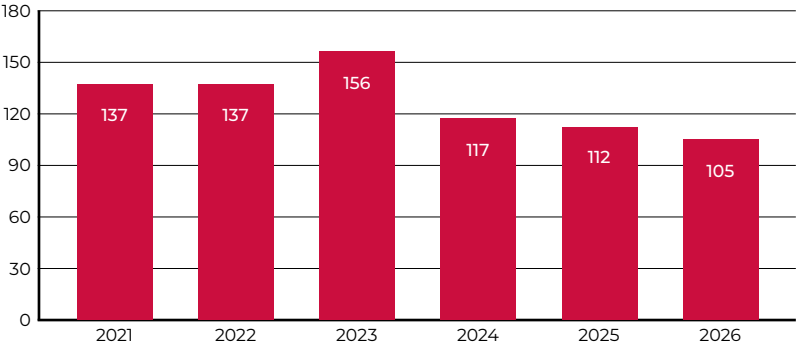
- Investissements: 74%
- Contributions (subsidés en capital): 0,3%
- Dette (remboursement de capital): 26%

Affectation des dépenses d'investissement – 2026



- Administration – Patrimoine privé: 47%
- Maison de repos: 36%
- Aide sociale: 10%
- Aide familiale: 3%
- Santé – logement: 3%
- Divers: 1%

Évolution des dépenses d'investissement (stricto sensu) des CPAS bruxellois – Budgets 2021-2026 (En millions d'EUR)



(1) Dépenses dites «extraordinaires» dans la comptabilité communale.

Belfius

Éditeur responsable: Belfius Banque - Place Charles Rogier 11 - 1210 Bruxelles -
IBAN BE23 0529 0064 6991 - BIC GKCC BE BB RPM Bruxelles - TVA BE 0403 201 185 - FSMA n° 19649 A